

## LIBERALISATION : QUEL AVENIR POUR LA POSTE ?

*Quand on les interroge sur leur milieu de vie (1), les femmes des groupes ACRF disent toute l'importance qu'elles accordent à la Poste. Nombreuses sont d'ailleurs celles qui se sont battues pour défendre un bureau de poste ou une boîte postale menacés. Avec succès parfois comme à Failon, par exemple, dans la commune d'Havelange. C'était en 2006. En 2007, une enquête réalisée par l'ACRF sur les commerces et services en milieu rural, révèle que près d'un quart des femmes interrogées considère la Poste comme le service de proximité répondant le plus à leurs besoins (1). Mais que va-t-elle devenir une fois totalement libéralisée ? André Blaise, secrétaire général CSC Poste et Christian Lebrun permanent CSC Poste en région de Luxembourg répondent à la question. Leur conclusion est sans appel : un service de moins bonne qualité et un coût plus élevé pour le citoyen !*

### Une décision européenne

Le processus de libéralisation a commencé voilà 20 ans conformément à la volonté de la Commission européenne. Le but : que chaque Etat membre de l'Union ait libéralisé sa Poste pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Certains ont demandé et obtenu un délai de deux ans. C'est le cas des six derniers entrants mais également du Grand-Duché de Luxembourg et de la Grèce. On peut s'en étonner. Le gouvernement luxembourgeois s'est battu, remarque André Blaise, ce qui n'est pas le cas du gouvernement belge. Le Parlement avait demandé un report mais Louis Michel n'a pas donné suite à cette requête. La Suède, la Finlande et la Grande-Bretagne ont pour leur part choisi d'accélérer le mouvement. Quoi qu'il en soit, tous les Etats membres devront avoir mis en application la décision européenne pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les syndicats se sont toujours opposés à cette libéralisation craignant tant pour l'emploi que pour la qualité du service. 25.000 emplois ont déjà été perdus depuis les années 80, ce n'est pas rien ! L'entreprise occupait en effet à l'époque quelque 51.000 postiers, avec les restructurations en cours et à venir, il en restera environ 27.500.

La dernière phase a commencé, elle touche le petit courrier (moins de 50 gr). La seule obligation requise aujourd'hui est celle d'un bureau de poste par commune. Fin 2009, il en restera 650 tenus par des postiers et 650 tenus par des privés.

Comment expliquer ce recours au privé ? « 80 % des recettes viennent de l'activité courrier, constate André Blaise. 60 à 70 % des guichets perdent de l'argent. Alors la Poste a décidé de préparer la concurrence en remettant au privé ce qui était déficitaire. » « Ce qui rentre aux guichets ne suffit pas à compenser les dépenses occasionnées par les frais : location, chauffage, ..., ajoute Christian Lebrun, alors on ferme les petits bureaux. »

En Belgique, 80 % du marché des envois non adressés (folders distribués dans toutes les boîtes aux lettres) sont déjà détenus par une filiale de la poste hollandaise. L'opérateur historique des Pays-Bas est le leader mondial en termes de distribution du courrier. Les citoyens résidant dans les régions rurales sont les « gros oubliés » de la libéralisation du marché postal. Outre l'augmentation probable du prix du timbre, la réorganisation des boîtes aux lettres postales leur est également préjudiciable. Leur emplacement est soumis à des critères précis : une boîte dans un rayon de 500 mètres dans les villes, une dans un rayon de 1500 mètres en milieu rural. Les heures de levée sont fixées, elles aussi : entre 10 et 12 heures, une fois par jour dans les campagnes, jusqu'à 21, 22 voire 23 heures en ville si l'on est proche d'un centre de tri. Certaines communes ont droit à deux levées, une le matin et une le soir.

Aujourd'hui, l'Etat est toujours actionnaire majoritaire, c'est important mais qu'en sera-t-il demain ? La Grande-Bretagne a déjà complètement libéralisé son service et que constate-t-on ? Des tarifs différents appliqués aux timbres en fonction des lieux. Ainsi celui-ci coûte-t-il moins cher en ville, un peu plus cher à Londres en raison de l'engorgement de la capitale et beaucoup plus cher en milieu rural. Trois tarifs donc pour un même timbre !

En décembre dernier, quelques heures avant la démission du gouvernement, le Conseil des Ministres fixait les modalités que tout opérateur voulant intervenir sur notre marché postal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 devra respecter. Comme c'est la même coalition qui a été reconduite après la démission du gouvernement, rien ne devrait changer et ces modalités seront traduites fin juin dans une loi en même temps que le nouveau contrat de gestion entre l'Etat et la Poste.

## **A quoi faut-il s'attendre en 2011 ?**

Les concurrents qui entreront sur notre marché seront obligés de se soumettre à certaines obligations en matière de travail et de salaires, d'aire géographique à couvrir, de fréquence de distribution et de tarif. Ils devront par exemple couvrir 80 % du territoire après cinq ans, les 20 % restants étant des zones comme le sud de la province de Namur et du Luxembourg, donc le milieu rural. Mais le service universel sera assuré.

Celui-ci, rappelons-le, est constitué de produits mais aussi d'un certain nombre d'obligations comme la distribution du courrier sur tout le territoire. Nous continuerons donc à voir passer nos facteurs mais ils coexisteront avec d'autres distributeurs.

Les syndicats ont obtenu que les concurrents travaillent avec des salariés mais on imagine déjà qu'ils feront tout pour réduire au maximum leurs frais. Si les facteurs ne disposent pas de salaires mirobolants, ils seront toujours trop élevés pour ceux qui visent un maximum de profit et de rentabilité. Alors la Poste a déjà trouvé la parade. Elle déploiera des livreurs de courrier. Elle voudrait les engager une heure ou deux par jour, avec un salaire minimum, ce que refusent les syndicats qui cherchent à obtenir des mi-temps. Ces 12 à 15.000 personnes que la Poste cherche à recruter avant l'arrivée de la concurrence seront des étudiants, pensionnés, ALE... Ils recevront chez eux le courrier déjà trié et le distribueront à pied ou à vélo, en tout cas pas dans des camionnettes de la Poste. Leur contact avec la clientèle sera inexistant. Les deux syndicalistes prédisent un service désastreux alors que la Poste, rappellent-ils, est actuellement considérée comme un des meilleurs opérateurs.

Les bureaux de poste de distribution où se prépare le courrier passeront de 475 à 128 en 2011 pour toute la Belgique.

On pourra, c'est vrai, compter sur le service universel mais un grand changement se prépare là aussi puisqu'il sera désormais payant. Grâce au monopole, la Poste l'assure gratuitement aujourd'hui mais à l'avenir, il faudra que l'Etat le finance, soit un coût de quelque 29 millions d'euros par an ! Ce sont donc les citoyens qui devront mettre la main au portefeuille ! Les nouveaux opérateurs se consacreront au courrier des grosses entreprises, l'activité la plus rentable puisqu'elle génère 3/4 des recettes. La Poste risque de perdre beaucoup d'argent.

L'Europe est donc à l'origine de cette libéralisation du service postal et, pour les représentants de la CSC, il est impossible de revenir en arrière. La libéralisation organise la fin du monopole d'Etat et permet à d'autres acteurs d'intervenir sur le marché. D'après la théorie néolibérale, cela devrait stimuler la concurrence, améliorer la qualité et permettre la baisse des prix pour les clients. On voit une fois encore ce qu'il en est dans la réalité. En ACRF, nous voulons croire qu'il est encore possible d'arrêter le mouvement et de s'opposer à la poursuite du démantèlement des autres services. Les règles économiques qui dominent aujourd'hui sont le résultat de choix politiques, elles ne sont donc pas inchangeables. Et souvenons-nous, comme nous le rappelle Raoul Marc Jennar, docteur en sciences politiques, que « c'est en Europe que furent, au prix de luttes politiques et sociales extrêmement dures, arrachés les droits collectifs, les droits sociaux qui organisent la solidarité dans une société de liberté. » (2) Réveillons « l'impératif moral qui est en chacun de nous », comme le disait Jean Ziegler, quand il était encore rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour le droit à l'alimentation (3).

- (1) Françoise Bodson, Des commerces et des services à proximité en milieu rural, ACRF, Série Milieu Rural, 2007.
- (2) [www.voltairenet.org](http://www.voltairenet.org)
- (3) Jean Ziegler, L'empire de la honte, Fayard, 2005.

Anne Vanhese, journaliste à l'ACRF - Plein Soleil

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie  
soient diffusées et reproduites ;  
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de

